SAVIEZ-VOUS QUE...

Le PROGRAMME DE SUBVENTIONS POUR L'OUVERTURE D'UN NOUVEAU CLUB est offert à tous les clubs Kiwanis agréés depuis le 1er octobre 2019 et jusqu'au 30 septembre 2024. Pour être admissible, la subvention d'ouverture d'un nouveau club nécessite la confirmation d'un nouveau club Kiwanis adulte au Canada réunissant au moins 15 membres. La nouvelle subvention pour l'ouverture d'un club sera accordée :

1. Sur présentation d'une preuve d'agrément
2. Un don de 500 $ sera versé sur le compte de service du Club Kiwanis parrain.
3. Un don de 1500 $ sera versé au compte de service du nouveau club.
4. Au début de la 2e année du nouveau club, la Fondation versera 100 $ par nouveau membre en sus de l'adhésion à la charte du club.



Les nouveaux clubs Kiwanis peuvent être de différents formats : club satellite, club Kiwanis des jeunes professionnels, club 3-2-1.
Les nouveaux clubs Kiwanis choisissent la fréquence de leurs réunions, c'est-à-dire hebdomadaires, bimensuelles ou mensuelles. Un minimum d'une rencontre par mois est requis.
Les nouveaux clubs Kiwanis déterminent leur projet phare. Les nouveaux clubs Kiwanis sélectionnent des collectes de fonds adaptées à leur communauté.
Les nouveaux clubs Kiwanis sont composés de bénévoles dévoués qui servent leur communauté avec un regard neuf.

Remarque : *un nouveau membre n'est pas un membre qui est déjà membre d'un autre club Kiwanis ou qui transfère son adhésion d'un autre club Kiwanis.*